

MODIFICATION DE PERMIS

N° Dossier : PC 02B 286 23 N0008 M01

Date de dépôt : 01/08/2024

Bénéficiaire(s) : M RAGOT James

Nature du projet :

Surface de plancher :

Superficie du terrain :

Informations supplémentaires :

RÉFÉRENCE CADASTRALE : (-)

Le dossier peut être consulté à cette adresse :

MAIRIE DE SORBO

20213 SORBO OCAGNANO

Droit de recours:

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).